



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 38327

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le référé de la Cour des comptes du 3 juillet 2013 relatif à l'enseignement du français à l'étranger mené en application de l'article R. 143-1 du code des juridictions financières. À l'issue de son enquête la cour a transmis au ministère ce référé ainsi qu'un rapport d'observations définitives comportant vingt-huit observations. La cour suggère d'améliorer la gestion de l'opérateur et plus particulièrement de traiter avec vigilance les questions immobilières. Il lui demande de lui indiquer sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'entretien, la remise à niveau et le développement du patrimoine immobilier est un enjeu essentiel de l'attractivité de notre réseau, en particulier pour les 75 établissements en gestion directe (EGD). Un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), présenté par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en 2010 a été approuvé par France Domaine. Suite à l'approbation de ce SPSI, l'AEFE a mis en place des outils de gestion qui lui permettent d'avoir une vision claire des besoins à satisfaire, incluant dans son organisation interne, un comité de politique immobilière, assurant la préparation et le suivi des décisions prises dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38327

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9870

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11640